



# LA LETTRE HEBDO

## 99

#### patrick.regnault@ardenne-metropole.fr

Vous l'aurez sûrement remarqué vu le nombre croissant de joggeurs que l'on peut croiser ces derniers jours dans nos rues, routes ou chemins : la 99e édition de la course Sedan--Charleville approche. Cette mythique épreuve est en effet programmée dimanche 7 octobre. Parmi les milliers de participants, on retrouvera un certain nombre d'agents d'Ardenne Métropole qui sont préalablement inuités à se faire connaître auprès de Patrick Regnault, à l'adresse ci-dessus : il est en effet prévu de programmer à leur intention une réception offerte par notre communauté d'agglomération, de manière à les féliciter officiellement pour leur endurance. Précision importante, cette inuitation ne concerne que ceux qui auront franchi la ligne d'arrivée...

## **Outre-Ardennes**

#### vincent.chaumont@ardenne-metropole.fr

Même les évènements les plus plaisants ont une fin... C'est en effet demain que la délégation d'élus d'Outre-Mer accueillie toute la semaine sur le territoire d'Ardenne Métropole doit quitter les Ardennes pour retourner qui dans les Antilles, qui vers l'océan Indien. Accueillis par Boris Ravignon et Jean-Luc Rigaut, président de l'Assemblée des communautés de France, nos visiteurs ont eu tout le loisir d'échanger autour de problématiques communes : fonds européens, changement climatique, attractivité territoriale, développement économique... L'occasion de constater que ces parcelles de France, bien que situées à des milliers de kilomètres, peuvent servir d'exemple dans bien des domaines, comme les circuits courts ou les énergies renouvelables.

#### **Justice**

# brigitte.lebreton@ardenne-metropole.fr

Une décision de justice ne se commente pas, elle s'exécute... Mercredi soir, faisant suite à une requête déposée 48 heures avant par Jean-François Frérot, le maire de Lumes, le tribunal administratif a reconnu l'illégalité de l'installation d'une centaine de caravanes de gens du voyage sur cette commune. Le tribunal a constaté une occupation "sans droit ni titre", ainsi que "des branchements aux réseaux d'eau et d'électricité sans autorisation, les câbles courant à même le sol." La justice a donné aux gens du voyage jusqu'à ce vendredi minuit pour évacuer ce terrain, sous peine de procéder à une expulsion à leurs frais, "en recourant au besoin à la force publique". La mairie de Lumes a été appuyée techniquement par le service juridique de l'agglo.

### Super étudiant

# sebastien.elie@mairie-charleuillemezieres.fr

Une vaste enquête est actuellement conduite auprès de la population étudiante de notre communauté d'agglomération, soit près de 2.400 jeunes. Le but est multiple. Il s'agit d'une part de mieux les connaître en obtenant des renseignements précis sur leur provenance géographique, leur âge, leur parcours, leurs diplômes, leurs ambitions professionnelles, mais aussi de savoir comment ils appréhendent notre territoire. Leurs réponses à ces questions dans les domaines de la formation, du logement, du transport, des loisirs ou du sport permettront de savoir où porter nos efforts pour répondre encore mieux à leurs besoins et à leurs attentes. Et de leur côté, les étudiants auront en répondant la possibilité de gagner des places de ciné. Questionnaire disponible ici.

